**OCOM C523.02A – TRACER UN POINT OBSERVÉ**

1. **Rendement** : Tracer un point observé

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) une trousse d'autoformation,

      (2) de la supervision,

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement approprié pour remplir la trousse d'autoformation.

3. **Norme** : Le cadet doit tracer un point observé en remplissant une trousse d'autoformation.

4. **Points d'enseignement** : Demander aux cadets de remplir la trousse d'autoformation comprenant :

   a. le traçage d'un point observé en utilisant un point par observation de trois relèvements;

   b. tracer une position en utilisant un point par observation d'angles horizontaux.

5. **Durée** :

| | | |
|---|---|---|
| a. | Autoformation : | 90 min |
| b. | Durée totale : | 90 min |

6. **Justification** : L'autoformation a été choisie comme méthode d'apprentissage pour cette leçon car elle permet au cadet d'examiner le traçage d'un point observé, et ce de façon plus détaillée et à son propre rythme d'apprentissage. Le cadet est ainsi encouragé à devenir davantage autonome et indépendant alors qu'il se concentre sur son propre apprentissage au lieu d'apprendre sous la direction d'un instructeur.

7. **Documents de référence** : C1-164 C-57-007-002/AF-001 Royal Navy. (1987). *Admiralty manual of navigation* (Vol. 1). (rév. 1987). Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.

8. **Matériel d'instruction** : S.O.

9. **Matériel d'apprentissage** :

   a. une trousse d'autoformation,

   b. la carte 3441, *Haro Strait, Boundary Pass and / et Satellite Channel*,

   c. des instruments de navigation.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** :

    a. l'OCOM C523.02A (Tracer un point observé) peut être réalisé par les cadets qui n'ont pas atteint les OCOM de navigation complémentaires durant l'instruction de la phase quatre.

    b. Pour cette leçon, un stigmographe sera nécessaire; cet instrument n'a pas été préalablement présenté aux cadets.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PG-002/A-CR-CCP-605-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PG-002/A-CR-CCP-605-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.